

Renaissance de la Macédoine

Autor(en): **Kreis, Denise**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **39 (1951)**

Heft 788

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-267411>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J. A.
2 JUIN 1951 — GENEVE

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

Compte de chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

RÉDACTION

M^{me} WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
M^{me} Renée BERGUER, 138, route de Chêne

Organe officiel

des publications de l'Alliance
des Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)
Abonnement de soutien . . . 8.—
Le numéro 0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date

La Suisse qui
épouse un étranger,
doit pouvoir garder sa
nationalité d'origine.

Vœu des Suisses de France,
à leur assemblée de Besançon,
mai 1951.



ASSOCIATION SUISSE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ

40^{me} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

C'est dans l'accueillante ville de Winterthour que se sont réunies une centaine de déléguées venues de toute la Suisse, samedi 19 et dimanche 20 mai, pour s'occuper de la question du suffrage féminin et d'autres problèmes intéressant les relations de la femme suisse et de l'Etat.

L'après-midi était consacrée à la partie administrative. Mme Gonzenbach de Berne, présidente en l'absence de Mme Vischer-Altho, retenue par la maladie. Elle exprima les sentiments de l'assemblée en disant les regrets et les souhaits que chacune envoyait en pensée à notre présidente centrale. Elle lut ensuite le rapport annuel, qui met en lumière le grand travail fourni cette année par le comité central sur le plan fédéral, pour obtenir les droits politiques par voie législative, et aussi pour garantir sa nationalité à la femme suisse qui épouse un étranger, ceci à propos de la révision du code civil. Une journée pour le suffrage a été organisée dans toute la Suisse avec succès. La presse s'est montrée activement favorable à notre cause dans une très large mesure. La section de Genève prépare pour le mois de

juin une assemblée du comité international de l'Alliance internationale des femmes.

La section de la Chaux-de-Fonds propose que les sections cantonales, ayant fait une campagne de propagande, consignent leurs méthodes et le fruit de leurs expériences et remettent ce rapport au comité central, à titre de documentation pour d'autres sections. Le comité central n'est pas favorable à cette proposition, estimant que le travail et les frais occasionnés ne seraient pas en rapport avec le résultat pratique, étant donné la grande diversité du pays et le changement rapide des conditions. La proposition est cependant acceptée par l'assemblée, avec un amendement de Mlle Bosshardt (Winterthour).

Mme Paravicini de Bâle rapporte ensuite sur l'action féministe au Conseil national, déclenchée à la suite de la motion que M. von Roten, conseiller national, a déposée en 1949. Notre journal a relaté, mois après mois, les étapes de cette action.

Le même jour où une délégation de notre association a pu faire valoir son point de vue à la commission fédérale

réunie à Lugano, la «Nouvelle Gazette de Zurich» fit paraître un article très remarqué du professeur Max Huber, au sujet du «suffrage des adultes» qui soutient notre cause pour des raisons de principe. La commission du Conseil national a adopté finalement une motion recommandant au Conseil fédéral de soumettre au parlement un projet de révision constitutionnelle permettant d'étendre aux femmes les droits politiques. M. von Roten, de son côté, a déposé une motion demandant au Conseil fédéral de soumettre au parlement un projet tendant à accorder aux femmes ces mêmes droits par voie législative. Ces deux motions seront discutées pendant la session de juin du Conseil national. Notre assemblée vote alors à l'unanimité une résolution à remettre au Conseil fédéral, soutenant la thèse von Roten.

Elle s'associe également à l'unanimité aux remerciements que le comité central désire exprimer à M. Max Huber pour son appui si précieux.

Mlle Bosshardt de Winterthour, parle ensuite du droit de vote des femmes dans le canton de Zurich. Elles n'en ont aucun, cependant le synode est en train de préparer un projet pour leur accorder le droit de vote et d'éligibilité dans l'Eglise. On

va voter également sur l'éligibilité des femmes dans les commissions scolaires, campagnes où elles ne l'ont pas encore, et leur éligibilité dans la commission fiscale. Par ailleurs, les femmes sont admises, par élection populaire, dans certaines commissions d'assistance, dans les commissions scolaires de Zurich et Winterthour. Dans les commissions non élues par le peuple, il y a davantage de femmes (commissions de surveillance d'écoles, d'institutions sociales et économiques).

Mlle Sennwald de Lausanne décrit avec beaucoup d'entrain la récente campagne vaudoise, qui a bénéficié de l'appui de nombreuses personnalités et a permis d'obtenir une majorité en faveur du suffrage à Lausanne et dans dix autres communes.

Mme Reichen nous parle de la motion Chalamel, présentée au Grand Conseil fribourgeois et constate que la question suffragiste rencontre quand même à Fribourg plus de compréhension qu'autrefois.

* * *

Le soir, un nombreux public se réunit dans la claire aula du technicum pour entendre trois conférences dont la première, en français, est faite par Mlle Emma Kamacher, avocate à Genève, sur le sujet si actuel de la nationalité de la femme mariée. Elle réfute la thèse selon la-

Renaissance de la Macédoine

Le voyage que les déléguées au congrès du Conseil international des femmes furent invitées à faire, les emmena d'Athènes à travers la Béotie et la Thessalie jusqu'à Salonique, puis plus près de la Yougoslavie, en Macédoine, à Florina et dans les villages frontiers.

Après le printemps d'Athènes, après les paysages de ce climat d'Attique, où la lumière, que tant de poètes ont chantée, prête à chaque détail un charme particulier, après avoir traversé des lieux aux noms de légende, habités encore par l'ombre légère des dieux et des héros de l'Antiquité, nous allions découvrir, après la plaine fertile de la Macédoine, un autre visage de la Grèce, celui qui lui donne les montagnes du Nord.

Et si, durant tout le voyage, nous avions été surprises et charmées de la diversité des sites que nous traversons, nous devions, pénétrant dans ces régions où la guerre a laissé des blessures encore douloureuses, oublier peu à peu la splendeur du paysage qui contrastait si terriblement avec elles, ne voir que les marques cruelles des ravages causés par les hommes, et admirer avec quel courage les habitants de ces régions essaient de les effacer peu à peu.

Nous avons vu des villages où les maisons ne sont plus que des pans de murs calcinés, où seule une façade aux fenêtres béantes et noircies dit qu'une grande école abritait, il y a quelques années, des enfants heureux de vivre; nous avons vu ces ruines, d'où des paysans s'efforcent de faire renaître un village. Et dans la profusion rose et blanche des vergers en fleurs, ces pierres noircies semblent appeler des forces nouvelles, pour que ne meure pas tout un pays.

Et ces forces nouvelles, nous les avons vues à l'œuvre. Elles ont pris pour nous des visages féminins, pleins de charme et d'énergie: celui des femmes qui appartiennent à la «Fondation de la Reine» et qui, dès 1947, ré-

pondant à l'appel de leur souveraine, se sont penchées sur la grande misère des enfants perdus et abandonnés, chassés de leur maison par le feu des hommes. Huit, puis vingt-deux femmes ont lutté sans relâche, heure par heure pour arracher ces petits aux attaques du froid, de la faim, de la maladie, du désespoir. Elles ont ouvert des maisons, qui sont devenues ces «pédopols» — villages d'enfants — où, jusqu'à 18 000 enfants ont été recueillis. Avec la fin de la guerre, leur tâche ne s'est pas trouvée diminuée: il fallait reconstruire, donner à ces orphelins un avenir, une raison de vivre et d'espérer. Et ce sont maintenant, dans onze provinces, onze villages d'enfants qui abritent 3 000 enfants et leur donnent, avec le sens de la dignité humaine, celui du travail et de la responsabilité. Là, ces jeunes apprennent un métier qui leur permettra de retourner, plus tard, dans les villages où vivaient autrefois leur famille, d'y gagner leur vie, d'y fonder à leur tour un foyer.

A cette tâche d'avenir, elles en ont ajoutée une autre: celle d'apporter une aide aux montagnards qui sont revenus dans leurs villages détruits et essaient d'y recommencer une vie. Pour ces habitants, elles ouvrent des centres de jeunesse et des centres ruraux où les jeunes peuvent apprendre à travailler le bois, à cultiver la terre selon des méthodes plus modernes, et à tisser, à coudre.

Accompagnées des «Dames de la Reine» nous avons visité les pédopols, vu ces enfants devant qui, il y a moins de cinq ans, aucun avenir ne s'ouvrait, travailler, jouer, chanter.

Les Amis du village — encore une action féminine — aident les familles à reconstituer leur foyer par des dons d'outils et d'objets nécessaires au ménage.

Nous avons vu l'action accomplie dans les montagnes. Nous avons vu les écoles toutes neuves qui accueillent de nouveau les enfants.

Partout, les femmes consacrent toutes leurs forces à la renaissance de leur pays et par elles, nous avons mieux pu mesurer combien l'effort des femmes peut être efficace, peut être essentiel.

Par leur volonté, leur courage, leur ténacité, les femmes hellènes ont accompli et accomplissent encore une tâche immense. Et leur exemple a été pour nous toutes une raison nouvelle de lutter, dans nos propres pays, pour que s'améliore le destin du monde.

Denise Kreis.

LES DROITS HUMAINS A L'ONU

La septième session de la Commission des Droits de l'homme qui avait débuté le 23 avril à Genève, a terminé ses travaux le 19 mai. C'est la seconde fois que cette commission siège au centre européen des Nations Unies. La deuxième session avait eu lieu en décembre 1947 et les Genevois se souviennent peut-être encore de la salle de la Réformation pleine à craquer d'une foule venue écouter Mme Roosevelt qui parlait de la future Déclaration des droits de l'homme.

Mme Roosevelt au Forum féminin

Cette fois-ci, c'est le Forum féminin international qui avait invité la déléguée des Etats-Unis à un lunch auquel assistaient près de trois cent cinquante membres. Mme Eleanor Roosevelt a brossé à cette occasion un rapide historique de l'activité de la commission qui, après avoir fait voter la déclaration par l'Assemblée de l'ONU, en décembre 1948, a maintenant la tâche très difficile de présenter un texte de pacte que les gouvernements du monde soient disposés à ratifier. L'an dernier déjà le Conseil économique et social avait reçu de la Commission un projet de pacte qui, après un long débat, avait été renvoyé à la commission.

Tenant compte des nombreuses critiques et suggestions des gouvernements, on a essayé de trouver des formules meilleures, capables de recueillir de plus nombreuses adhésions.

33 organisations non-gouvernementales, dont 9 féminines, étaient représentées.

Nos sociétés locales féminines, lorsqu'elles sont affiliées à des organisations internationales qui jouissent à l'ONU du statut consultatif, prennent part indirectement aux travaux de la Commission et, cette année, de nombreuses déléguées féminines ont suivi assidûment les séances. Elles avaient, en effet, transmis au Secrétaire général des propositions qui ont été soumises aux délégués gouvernementaux, et même présentées et commentées oralement en séance.

L'Alliance internationale des femmes a défendu son programme «droits égaux, responsabilités égales».

Le Conseil international des femmes avait voté au congrès d'Athènes des recommandations pour que le pacte stipule la reconnaissance de l'égalité des sexes devant la loi, en matière d'éducation et de droits économiques, professionnels et sociaux. Il demandait en outre que le droit de pétition — c'est-à-dire le droit de recourir à une instance internationale lorsqu'un article du pacte aurait été

violé — soit accordé non pas seulement aux Etats, mais aux organisations non-gouvernementales.

La Fédération internationale des femmes de carrières libérales a fait les mêmes recommandations concernant l'égalité des sexes, elle a insisté encore sur la condamnation des traitements inhumains et des expériences médico-scientifiques qui ne sont pas indispensables au sujet traité, sur le droit à la propriété, à la liberté de réunion, d'association pacifique, à la liberté aussi de n'appartenir à aucune association. Elle fait encore remarquer que, dans le projet de pacte, les obligations des humains devraient être définies et précisées avec autant de force que les droits.

★

Le Comité de liaison des grandes associations féminines internationales qui avait délégué à la session, Dr Janet Robb, demandait dans le pacte une «reconnaissance explicite de l'égalité de l'homme et de la femme» et dans les articles le remplacement du terme «tout citoyen» par le terme «toute personne».

Nous avons demandé à Miss Janet Robb...

Quels sont, parmi les nombreux sujets qui ont été abordés au cours de cette session, ceux qui vous ont paru les plus importants ou les plus chaudement discutés?

C'est tout d'abord l'inclusion dans le pacte, des articles sociaux, économiques et culturels, puis le rôle que les agences spécialisées — comme le Bureau international du travail par exemple — auraient à jouer pour la mise en pratique du pacte, la possibilité d'adhésion des pays économiquement moins développés, le rôle respectif de la famille et de l'Etat dans l'éducation et l'institution d'un comité international jugeant les délits.

ASSURANCE POUR LA VIEillesse
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEN

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE

A nos abonnés

Le comité du journal, dans sa séance du 26 mai a été contraint — vu l'état inquiétant des finances — de compenser l'augmentation du papier par la suppression du numéro du «Mouvement» en juillet. Le numéro de «Femmes suisses» qui paraîtra le 14 juillet donnera l'essentiel de nos informations ce mois. Tous comprendront, nous l'espérons, nos difficultés et nous excuseront. Prochain numéro le 3 septembre.